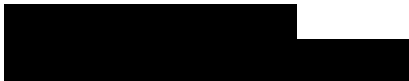


PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} septembre 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2026-2027.133

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), reçue le 7 août 2026, laquelle est ainsi libellée :

- « Obtenir les informations suivantes concernant les établissements de Santé Québec Saguenay-Lac-Saint-Jean, Santé Québec Mauricie-Centre du Québec et Santé Québec Estrie CHUS.

Pour l'année 2024, 2025 ainsi que l'année en cours :

1. Le nombre total d'heures de temps supplémentaire effectuées par le personnel infirmier (infirmières, infirmières auxiliaires et infirmières praticiennes spécialisées, si applicable) ainsi que par les médecins salariés, lorsque cette donnée est compilée;
2. Le nombre d'heures de temps supplémentaire obligatoire (TSO) effectuées par le personnel infirmier, ventilé par établissement lorsque disponible;
3. Le nombre de quarts de travail ayant nécessité du temps supplémentaire obligatoire (TSO);
4. Le nombre de postes autorisés, le nombre de postes pourvus et le nombre de postes vacants pour le personnel infirmier ainsi que pour les médecins, par établissement ou par installation lorsque disponible;

... 2

5. Le taux de postes vacants chez le personnel infirmier et le personnel médical;
6. Le nombre de postes de médecins affichés, non pourvus ou vacants, lorsque cette information est disponible;
7. Toute donnée compilée concernant les besoins de main-d'œuvre, les difficultés de recrutement ou les pénuries de personnel infirmier et médical;
8. Toute compilation interne présentant l'évolution des effectifs infirmiers et médicaux, des postes vacants ou des besoins de recrutement durant cette période.

Dans une autre demande, vous nous avez donné l'écart des médecins de famille. On souhaite l'avoir pour d'autres régions ainsi que pour d'autres années afin de comparer. C'est la même chose pour les PEM. » (*sic*)

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 une partie des documents demandés pour les points 1, 2, 7 et 8 de votre demande.

Nous attirons votre attention sur le fait que les données présentées ne sont pas directement comparables d'une année à l'autre. En effet, des changements méthodologiques, notamment en ce qui concerne les normes utilisées pour établir le besoin, ont été apportés au fil du temps. Toute analyse de l'évolution des données doit donc être interprétée avec prudence.

Qui plus es, nous vous informons que les renseignements susceptibles de révéler des informations personnelles ou confidentielles ont été masqués. Il s'agit, en l'occurrence, des cellules comportant cinq individus ou moins, et ce, en application des articles 53, 54 et 59 de la Loi.

De plus, nous vous informons que nous n'avons aucun document pour une partie ou la totalité des points 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de votre demande, et ce, au sens de l'article 1 de la Loi.

- Point 1 :
 - Nombre total d'heures de temps supplémentaires effectuées par le personnel infirmier (infirmières, infirmières auxiliaires, IPS) : Voir fichier Excel : **Pour_DAI_du17082026.xlsx**, voir colonne E, ventilée pour les 3 établissements demandés;
 - Nous n'avons pas de données compilées pour le temps supplémentaire chez les médecins puisque la notion de temps supplémentaires n'existe pas pour les médecins (car ils ne sont pas salariés).

- Point 2 :
 - Voir fichier Excel : **Pour_DAI_du17082026.xlsx**, voir la colonne F, ventilée pour les 3 établissements demandés.
- Point 3 :
 - Voir avec Santé Québec.
- Point 4 :
 - Nombre de postes médicaux vacants par établissement ou par installation, lorsque disponibles : En médecine de famille, il n'y a pas la notion de postes vacants.
 - Pour le reste : voir avec Santé Québec.
- Point 5 :
 - Voir avec Santé Québec.
- Point 6 :
 - Voir avec Santé Québec.
- Point 7 :
 - Données compilées sur les besoins de main-d'œuvre infirmière. Voir fichier Excel : **Pour_DAI_du17082026.xlsx**, voir la colonne G, ventilée pour les 3 établissements demandés.
 - Données compilées sur les besoins de main-d'œuvre médicale. Voir fichier Excel **2026-08-11 Écart au besoin par RSS - PREM2025 et PTEM2026.xlsx**
 PREM 2025 : données d'octobre 2022 à septembre 2023 (Produit en 2024)
 PTEM 2026 : Données d'octobre 2023 à septembre 2024 (Produit en 2025)
 PTEM 2027 : Pas encore disponible.
 - Pour le reste : voir avec Santé Québec.
- Point 8 :
 - Compilation de l'évolution des effectifs infirmiers : Voir fichier Excel : **Pour_DAI_du17082026.xlsx**, voir la colonne D, ventilée pour les 3 établissements demandés.
 - Compilation de l'évolution des effectifs médicaux. Voir fichier Excel **2026-08-11 Md par RSS - 2023 et 2024.xlsx**
 - Pour le reste : voir avec Santé Québec.

Concernant les points qui relèvent davantage de la compétence de Santé Québec, nous vous invitons à adresser votre demande à la responsable de l'accès aux documents de cet organisme, aux coordonnées suivantes :

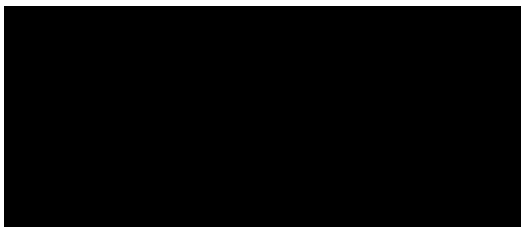
Santé Québec

Maître Anne De Ravinel
Directrice - Accès à l'information et
protection des renseignements personnels
2021, avenue Union, 10^e étage, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
accès.documents@santé.quebec

Vous trouverez ci-annexés l'avis de recours prescrit par l'article 51 ainsi que l'extrait relatif à la disposition invoquée de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information



Julien Sirois

p. j. 2